



Procès verbaux du conseil municipal

Par combespinas

Bonjour

Peut-on demander la communication des procès verbaux du conseil municipal de ma commune directement à la préfecture?

La raison étant que chaque fois le maire refuse et je dois passer par la CADA.

Merci de votre réponse .

Par osram

Bonjour,

Cette commune n'a pas de site internet ?

Par combespinas

Cette commune a un site internet mais le maire ne publie aucun des PV des délibérations , de même il ne publie pas tous les compte-rendus . D'ailleurs ceux-ci sont sérieusement simplifiés quand ils ne sont pas amputés de paragraphes entiers.